

## Votre cadre de vie

### UNE VILLE VERTE

Pôle végétal et ville à la campagne, Beaufort-en-Anjou associe à son patrimoine urbain une présence végétale évidente. Récompensée aux concours de l'arbre et des villes et villages fleuris, la ville se développe en harmonie avec son environnement. Les actions menées sont issues de réflexion sur l'environnement et le développement.



#### **Un arbre pour chaque bébé : une célébration de la vie et de la nature**

Chaque automne, la commune de Beaufort-en-Anjou organise une cérémonie symbolique en l'honneur des nouveau-nés. Les parents sont conviés à planter un arbre pour leur enfant. Un geste

fort, symbole de vie, de croissance et d'avenir.

Bien plus qu'une tradition, cette plantation incarne un engagement en faveur de l'environnement et de la biodiversité locale. À cette occasion, chaque famille reçoit un certificat de parrainage, témoignant de leur participation à la préservation du patrimoine naturel de Beaufort-en-Anjou.

#### Des arbres choisis avec soin

Les essences sélectionnées par la commune (aulnes, charmes, érables champêtres, noyers communs, noisetiers...) sont adaptées au climat local et peu gourmandes en eau, hormis les premières années nécessaires à l'enracinement.

L'ensemble de ces plants est entièrement financé par la commune.

#### **La prochaine date de la plantation aura lieu le en novembre 2026.**

Ce dispositif est destiné aux habitants de Beaufort-en-Anjou.

#### **Pour y participer :**

**Les familles dont les enfants sont nés en 2025 sont invitées à se faire connaître au 02 41 57 66 36 ou envoyez un mail à [services.techniques@beaufortenanjou.fr](mailto:services.techniques@beaufortenanjou.fr)**

À l'issue de votre inscription, vous recevrez une invitation personnelle précisant le lieu précis et l'horaire du rendez-vous.

Nous demandons aux familles de venir, dans la mesure du possible, avec leur pelle. N'oubliez pas les bottes !

*Légende photo : Samedi 29 novembre, les familles des bébés nés en 2024 sont venues planter l'arbre de leur enfant (47 arbres ont été plantés).*



Riche de presque 60 ans d'histoire, le label des villes et villages fleuris mobilise près d'un tiers des communes françaises. **Depuis 2006, Beaufort-en-Anjou fait partie des communes labellisées 3 fleurs.**

Évoluant avec les attentes des citoyens, ce label s'engage aujourd'hui sur des enjeux tels que l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social et surtout la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics.

**Pour économiser l'eau, la ville se réinvente**



## Une ville verte

Les fleurs et les végétaux ont toujours fait partie de l'image de Beaufort-en-Anjou. La ville est d'ailleurs labellisée « Villes et villages fleuris » niveau trois fleurs depuis des années (2006). Ce label qui s'engage sur des enjeux tels que l'amélioration du cadre de vie, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement... a été conservé cet été.

Cependant, un nouvel élément central dans la politique de fleurissement de la ville doit être pris en compte : la ressource en eau.

Explications :

DES GESTES  
QUI COMPTENT...



# ECONOMISER L'EAU EST L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS

La ville de Beaufort-en-Anjou a décidé de ne plus fleurir cet espace gourmand en eau. Il sera engazonné à l'automne, période propice pour cette opération.

► Pour mieux comprendre la démarche engagée par la ville flashez ce QR code



© Création Ville de Beaufort-en-Anjou



Ville de Beaufort-en-Anjou  
Communes déléguées de Beaufort-en-Vallée et Gée  
16, rue de l'Hôtel de Ville - CS70005 - 49250 Beaufort-en-Anjou  
02 41 79 74 60 - [www.beaufortenanjou.fr](http://www.beaufortenanjou.fr)

Comme la majorité des communes du département, Beaufort-en-Anjou doit faire face, chaque année, à des mesures de restrictions des usages de l'eau. Le manque de pluie et la hausse du baromètre entraînent, comme vous le savez, des « sécheresses » de plus en plus intenses et précoces. Pour faire face à ces aléas, la ville doit, dès aujourd'hui, se réinventer et adopter de nouveaux réflexes pour préserver les ressources en eau, si précieuses pour tous.

Dans cet objectif, les élus municipaux ont enclenché de nouveaux modes de gestion des espaces verts. Cela concerne, par exemple : la transformation des massifs fleuris en espaces engazonnés, le non-fleurissement de certains bacs à fleurs disposés dans la ville à certaines périodes de l'année... mais également une réflexion plus globale autour des futurs achats de fleurs et de végétaux, moins gourmands en eau.

De ce fait, ne soyez pas surpris si vous découvrez des affichettes disposées dans les espaces publics de la ville, elles vous expliqueront la démarche engagée en fonction des différents secteurs.

### **Fauche tardive, préserver l'environnement grâce à un entretien adapté.**

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, la ville a souhaité que soient mises en place des zones de fauchage tardif.

Celles-ci assurent le maintien d'un réservoir de biodiversité et respectent le cycle de vie de la nature. Les espaces concernés sont signalés par la mise en place, sur site, d'une affichette « Ici, zone de fauchage tardif ».

Lancé il y a plusieurs années, ce dispositif a été complété en 2023 par un programme de préservation et de mise en valeur des arbres. Dans le centre-ville, des clôtures naturelles en bois ont été posées au pied des arbres afin de protéger leurs bases du piétinement. Dans la ville, les pieds d'arbres ne sont plus tondus. Cette action protège leurs troncs des outils mécaniques et favorise les zones refuges des animaux.

En plus, de participer à l'effort écologique, cette fauche tardive permet également de réduire l'utilisation des machines, de libérer du temps et de réduire l'émission de gaz à effet de serre.

À Beaufort-en-Anjou, la période de tonte se déroule chaque année de mars à octobre. Les travaux de fauchage d'accotements sur le réseau départemental débutent quant à eux vers la fin avril.

#### 3 avantages de la fauche tardive :

- Les plantes naturelles peuvent mener leur cycle grainer et se reproduire.
- La faune peut y trouver nourriture, gîte et abri pour survivre.
- Les insectes butineurs profitent du nectar des fleurs où la pollinisation est accrue.

#### 3 zones de tontes sont identifiées dans la ville :

Zone 1 : tonte 2 fois par mois avec ramassage.

Elle concerne les lieux ouverts au public comme les mairies, le monument aux morts, la piscine, la bibliothèque...

Zone 2 : tonte 1 fois par mois avec ramassage uniquement sur les premières tontes.

Elle concerne les lieux très fréquentés comme les aires de jeux, les écoles, les abords de circulation des Marais...

Zone 3 : tonte 2 fois par an avec broyage au fauchage.

Elle concerne les espaces de biodiversité comme les Marais et les grandes parcelles.

L'utilisation de produits phytosanitaires est réglementée en raison du danger que ces produits représentent pour l'environnement, l'eau et la santé. Depuis plusieurs années, la ville a pour objectif de développer un cadre urbain esthétique et agréable, tout en respectant l'environnement.

Aujourd'hui, l'abandon des désherbants se traduit par de nouvelles techniques d'entretien et de jardinage plus naturelles mais plus gourmandes en temps. Ces nouvelles techniques de désherbage nécessitent une fréquence de passage beaucoup plus élevée par rapport à l'utilisation de produits phytosanitaires.

### Les objectifs du zéro phyto

Le zéro phyto est associé à de nouveaux modes de fonctionnements comme la végétalisation des espaces publics par des techniques d'enherbement. Chaque site de la ville est géré différemment en fonction de sa situation, sa dimension, son intérêt écologique, son usage. Le type de fleurissement, la fréquence de tonte et de taille, les modalités d'arrosage en sont des exemples.

### Le zéro phyto : une véritable révolution culturelle et un challenge technologique

La présence d'une végétation spontanée sur les trottoirs et aux pieds des arbres n'est pas un signe de laxisme. Ces herbes ne sont pas « mauvaises » : elles sont utiles à la biodiversité et doivent retrouver leur place dans l'espace urbain. Tester les techniques alternatives au désherbage chimique implique d'accomplir une véritable révolution culturelle !

Tolérer quelques herbes, c'est protéger notre environnement.

Réhabilitation d'anciennes peupleraies, préservation et création d'espaces de biodiversité, réalisation de liaisons naturelles... la ville s'est engagée, depuis quelques années, à valoriser ses espaces naturels. Un travail à long terme qui porte ses fruits.

**Aujourd'hui de nouvelles espèces patrimoniales, voire protégées, ont été recensées dans la ville.**

En savoir plus : [cliquez ici](#).

Dans le cadre de la gestion différenciée des espaces verts et afin de poursuivre la démarche « zéro phyto » une zone éco-pâturage sur la butte du château a été mise en place en 2017. Ce mode de fonctionnement permet, contrairement à des fauches mécanisées, de favoriser la biodiversité en multipliant les espèces végétales et en créant des micro-habitats pour la faune.

#### 6 bonnes raisons de penser éco-pâturage

- 1- Préserver la richesse biologique des espaces verts,
- 2- Maintenir la vie sur des espaces vides, générateurs de lien social,
- 3- Favoriser un mode d'entretien non mécanisé, adapté aux besoins de la faune et de la flore,
- 4- Respecter l'objectif zéro-phyto,
- 5- Réintroduire des races ovines et caprines en voie de disparition,
- 6- Un gain de temps pour les équipes chargées de l'entretien. Un agent municipal passe tous les deux jours voir si les animaux sont en bonne santé.

> **En savoir plus :** [cliquez ici](#)

#### **Les jardins familiaux**

La ville met à disposition des habitants 11 parcelles de jardins familiaux. Situés dans les marais, ils offrent aux habitants la possibilité de bénéficier d'un coin de potager pour cultiver fruits et légumes dans un lieu de détente et de convivialité entre les jardiniers.

La gestion de ces parcelles est confiée à une association : le Club des Arrosoirs.

Pour toute candidature ou renseignements, vous pouvez contacter le président de l'association.

#### Contact :

Club des Arrosoirs

Sébastien Diguët

06 51 94 11 06 - [digastien18@gmail.com](mailto:digastien18@gmail.com)

#### **Les aires de jeux dans la ville**

Dix aires de jeux font le bonheur des enfants et des ados de Beaufort-en-Anjou. A chaque fois, les jeunes conseillers municipaux du CMJ choisissent les structures. Leurs critères de choix : la sécurité et le prix.

> En savoir plus : [cliquez ici](#)

Depuis 2019, les habitants de Beaufort-en-Anjou disposent d'un Éco-parc à Gée. Véritable liaison naturelle, entre le marais de Beaufort-en-Vallée\* et le centre-bourg de Gée\*, situé entre le Couasnon et la rue de la Cormelière sur un site de 3,7 hectares, il offre aux citoyens : un lieu de vie, de rencontre, de détente, de promenade et de jeux avec pour point d'orgue la biodiversité.

*\*Communes déléguées.*

**Découvrez le site :** [cliquez ici](#).

On compte aujourd'hui en ville trois fois plus d'arbres qu'en 1995. Ajoutant à cela un label aux trois fleurs, Beaufort-en-Anjou a le charme d'une ville à la campagne, entre patrimoine et verdure. Découvrez ses sentiers paysagers et pédagogiques, des itinéraires touristiques et des visites guidées.

**Consulter le plan de la ville :** [cliquez ici](#).

**1-Le circuit patrimoine** vous accompagne à travers 1 000 ans d'histoire.

> Téléchargez le parcours : [cliquez ici](#)

## **2-Promenade verte et bleue dans les marais**

Les marais constituent, à l'ouest de la ville, un poumon vert de 25 hectares. Lieu de prédilection pour les promenades en familles et les footings autour du parcours santé, cet espace nature, préservé par la commune, vous invite à la découvrir la biodiversité.

> Téléchargez le parcours : [cliquez ici](#)

**3-De Gée à Beaufort-en-Vallée, au fil du Couasnon.** Une promenade de verdure ouverte aux piétons et cyclistes longe un bras du Couasnon sur 20 hectares. D'une rive à l'autre, on y découvre sa faune, sa flore grâce à des panneaux d'interprétation installés tout au long de ce chemin paysager. En famille, compter 1h30 à 2h00 de marche pour relier la mairie de Gée aux marais.

> Téléchargez le livret ludique pour les enfants : [cliquez ici](#)

## **4-Sentier marais et patrimoine.**

Partez à la découverte du patrimoine architectural remarquable et du paysage naturel de la Vallée.

> Téléchargez le parcours : [cliquez ici.](#)

> Visualiser/téléchargez le parcours sur GPS ou Smartphone : [cliquez ici.](#)

### **5-Vélo dans la Vallée de l'Authion**

Au départ du chemin du Canada (route de la Ménittré), empruntez la boucle vélo entre Loire et marais d'Authion sur 44 km et partez à la découverte de la vallée horticole de l'Anjou et des villages nichés en pied de coteau de Loire.

Téléchargez l'itinéraire : [cliquez ici](#)

### **6-Randonnées Loire-Anjou-Touraine**

Ce site internet gratuit recense plus de 200 randonnées, réparties en 5 pratiques : pédestre, cyclo, VTT, équestre et canoë.

> Consultez le site internet : [cliquez ici.](#)

> Téléchargez l'application mobile « Rando Loire-Anjou-Touraine » (AppStore ou Google Play).

Grâce à la géolocalisation et à son utilisation hors connexion, restez sur le bon chemin et accédez à toutes les randos ou informations pratiques en temps réel.

Depuis de nombreuses années, la municipalité prend plaisir à découvrir les jardins des habitants. Très investis et dotés d'un véritable talent, les concurrents participent, chaque année, à l'embellissement de Beaufort-en-Anjou. Une valeur ajoutée pour le cadre de vie de la commune.

#### Résultats 2025 :

Catégorie « *Jardins fleuris* » : M. Marchand

Catégorie « *Jardins potagers* » : M. Geslin

Prix d'honneur « *Jardins potagers* » : M. Loire (hors concours).

### **Pour participer à l'édition 2026 :**

Remplissez le formulaire d'inscription à partir du 15 janvier : [cliquez ici](#)

Une version papier est disponible à l'accueil des mairies de Beaufort et de Gée.

*N'oubliez pas d'indiquer la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir.*

> Consultez le règlement du concours au bas de cette page.

Le dossier d'inscription doit être retourné avant le 15 mai.

- Par mail à [services-techniques@beaufortenanjou.fr](mailto:services-techniques@beaufortenanjou.fr) ou

- À l'accueil des mairies de Beaufort-en-Vallée et de Gée.

Face aux enjeux environnementaux, les membres du Comité Biodiversité et Environnement de la ville ont travaillé en 2024, avec les élus, à la mise en œuvre d'un nouveau règlement. Les pratiques éco-responsables ont été intégrées dans les critères de notation, en plus des critères classiques. Le choix des végétaux, l'utilisation des plantes vivaces peu consommatrices en eau, l'utilisation de paillage, la présence de récupérateurs d'eau... sont des exemples des critères d'appréciation spécifique. Ils sont pris en compte par les membres du jury bénévoles lors de la notation.

### **Règlement du concours**

Le concours des jardins fleuris et potagers est ouvert à tous les propriétaires ou locataires de Beaufort-en-Anjou.

La participation est libre et gratuite.

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des 2 catégories suivantes :

- Jardins d'agrément de pleine terre
- Jardins potagers de pleine terre

Le passage du jury a lieu chaque année entre le 15 juin et le 15 juillet. Toutes les catégories jugées doivent être visibles depuis la rue ou la route.

À l'issue du concours, une cérémonie est organisée, en fin d'année, pour féliciter les participants et récompenser les heureux gagnants.

**> Consultez le règlement :** [cliquez ici](#)

**Des questions ? Contactez le 02 41 57 06 53.**

### **1-Plantations de haies champêtres, le conseil départemental subventionne à hauteur de 50%.**

Vous habitez en milieu rural et souhaitez planter une haie champêtre d'un minimum de 100 mètres linéaire, continue ou non. Le conseil départemental, via la mairie, encourage et subventionne à hauteur de 50%, sous conditions.

Une opération, économique et écologique, qui contribue à l'amélioration du bocage sur le territoire et vous accompagne dans votre projet individuel.

**Contactez le service urbanisme, avant le 15 juin de chaque année, au 02 41 79 74 19.**

### **2-Campagne de plantation d'arbres**

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Touraine-Val de Loire engage cette année, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, une nouvelle opération de plantation d'arbres « Arbres des vallées ». 2 500 arbres, de six essences différentes, seront fournis gratuitement aux communes, agriculteurs et particuliers candidats à la plantation\*.

Qui peut bénéficier des plantations ?

Collectivités, agriculteurs, particuliers, sur des terrains situés exclusivement en fond de vallées, visibles depuis l'espace public, hors jardins d'agrément, zones pavillonnaires et résidentielles.

Pour vous inscrire : complétez le coupon de pré-inscription à votre disposition à l'accueil de la mairie ou [en ligne](#).

**Clôture des inscriptions : le 15 septembre 2018.**

02 41 79 74 60 - [www.cpie-val-de-loire.org](http://www.cpie-val-de-loire.org).

*\* Sous réserve du respect des critères de sélection et des stock disponibles.*

La mairie emploie au total 15 agents pour entretenir les espaces publics (espaces verts, bâtiments, assainissement et voirie). Parmi eux, **une équipe de quatre agents, la « VRD » Voirie-Réseaux-Divers, a la charge d'entretenir l'ensemble de la voirie et du réseau eaux pluviales.**

Soucieux de répondre au mieux à la demande des élus et des habitants, les agents réalisent, en plus des missions programmées, un travail de prévention. Ils sillonnent, chaque semaine, les 130 kilomètres de rues et chemins de la ville à l'affût du moindre problème et peuvent détecter, avant qu'on ne leur signale, de petits travaux de maçonnerie par exemple.

**Malgré leur rigueur, tout ne peut pas être vu. N'hésitez pas à nous signaler à l'accueil de la mairie une intervention à prévoir** (panneau de signalisation à redresser ou demande d'une corbeille de rue par exemple). Votre aide est précieuse et donne un sérieux coup de pouce à la collectivité.

> L'équipe VRD : [cliquez ici](#)

### **Dehors c'est aussi chez nous, aidez-nous à entretenir notre ville...**

L'équipe voirie et espaces verts de la ville réalisent un nettoyage régulier de la voie publique. En dehors de ces actions, il appartient aux propriétaires ou aux locataires\* :

- d'entretenir et de conserver en état de propreté la partie de leur terrain en limite de voirie. C'est-à-dire, pieds de mur, herbes le long de la haie ou du trottoir.
- d'assurer le nettoyage de son trottoir et de son regard de gouttière. Ramassez les balayures et jetez-les à la poubelle. Ne les jetez surtout pas sur la voie publique ou dans les bouches d'égout.

> Visualiser le plan : [cliquez ici](#)

*\*Article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales*

### **Fauchage des accotements et fossés**

Chaque année, à partir du mois de mars, un agent des services techniques intervient à temps plein et parcourt les 150 kilomètres de réseaux routiers afin de faucher les accotements. Deux passages

sont parfois nécessaires.

Si la broyeuse n'est pas encore passée dans certains secteurs, c'est avant tout pour respecter un plan d'action précis qui permet de sécuriser, en priorité, les zones dites « dangereuses » comme les carrefours et la signalisation routière par exemple.

Patience, la broyeuse passera bientôt.